



Département de l'Isère

Commune de SAINT-MARCELLIN

MODIFICATION n°1
du Plan local d'urbanisme (PLU)

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Sommaire

Pièce n°1 - Notice de présentation

- 1- Décision prise par l'Autorité environnementale après un examen « au cas par cas »
- 2- Coordonnées du maître d'ouvrage
- 3- Enquête publique
- 4- Textes qui régissent la procédure de modification du PLU et l'enquête publique
- 5- Bilan de la concertation

Pièce n°2 - Pièces modifiées

I- Rapport de présentation complémentaire

- 1- Nature des modifications proposées, justification et description
- 2- Incidences de la modification sur l'environnement

II- Orientations d'aménagement

III- Règlement graphique (plan de zonage)